

Le professeur de philosophie parle-t-il d'Islam en classe ?

« Il est évident que si vous lisez *Le discours de la méthode de Descartes*, il y a des considérations sur l'existence de Dieu »



Entretien avec Philippe Gaudin

Philippe Gaudin est agrégé de philosophie et docteur de l'École pratique des hautes études (EPHE) dans la mention « religions et systèmes de pensée ». Il est directeur de l'Institut européen en sciences des religions, créé au sein de l'EPHE en 2002 à la suite des recommandations du rapport Debray sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque.

Quelle est la spécificité du cours de philosophie dans l'enseignement secondaire français ?

Le cours de philosophie, dans l'enseignement secondaire français, est très spécifique et permet de bien comprendre l'enseignement de cette discipline par rapport aux autres, mais aussi les différences du système français par rapport à nos voisins européens.

Au fond, la philosophie s'est affirmée comme une discipline reine, le pyramidion qui vient conclure l'édifice des études secondaires, pendant tout le XIXe siècle et, peut-être plus encore, avec Victor Duruy qui va véritablement instituer le style de l'enseignement philosophique à la fin des études secondaires et la sacralisation de la fameuse dissertation vers 1863, c'est-à-dire la phase libérale du second Empire. La philosophie va ensuite être le grand moment de la IIIe République. Autrement dit, la philosophie est le moment où on se retourne sur le parcours qu'on a accompli. Après avoir parcouru une certaine encyclopédie des savoirs, c'est le moment où on va réfléchir en quelque sorte, et où l'élève va être sollicité pour forger et exprimer son propre jugement. De ce point de vue-là, cela est très caractéristique d'une certaine forme d'excellence française qui fait que la philosophie est la fin de l'enseignement général, qui doit préparer à l'enseignement supérieur. Dans certains autres systèmes éducatifs européens, y compris pour l'enseignement du « fait religieux », on sollicite toujours le point de vue des élèves, leur expérience subjective, alors qu'en France on insiste toujours sur les connaissances objectives. Cela s'explique par le fait qu'en France, c'est en classe de philosophie qu'on

discutera frontalement des raisons de croire en Dieu, par exemple, ou des raisons de ne pas croire. Là, sera sollicité le point de vue de l'élève, pourvu qu'il appuie sa démarche sur un raisonnement.

L'enseignement de la philosophie est-il hostile aux religions et aux croyants ?

Pour répondre à cette question, je vais faire appel à ma propre expérience, tout simplement, puisque j'ai enseigné la philosophie pendant près d'une vingtaine d'années dans le secondaire, entre le début des années 80 et le début des années 2000. Je ne me rappelle plus exactement à quelle date mais, à un moment donné, j'ai éprouvé le besoin lors du premier cours, lors duquel on prend contact avec les élèves, de faire une sorte de préambule.

Le voici : « Qui que vous soyez, d'où que vous veniez, quelle que soit votre culture d'origine, quelles que soient les croyances ou les incroyances de vos parents, quelles que soient vos croyances ou vos incroyances personnelles, vous êtes chez vous en classe de philosophie, mais à une seule condition, c'est qu'on ne doit pas imposer son point de vue sans chercher à convaincre d'une manière à la fois rationnelle, s'agissant de la qualité des arguments, et raisonnable, dans la façon de les présenter ».

En disant cela, j'avais le sentiment que certains de mes élèves se décongelaient sur place car je

sentais bien que certains venaient avec une forme de cuirasse, de corset intérieur car ils s'imaginaient qu'en cours de philosophie, on allait nécessairement dire des choses méchantes contre la religion et les croyants. Ils venaient donc avec un esprit fermé. Je pense qu'il était très nécessaire de le dire mais ce n'était pas uniquement rhétorique ou une belle intention de ma part, et je le montrais tout simplement en leur dressant la liste des auteurs qu'on pouvait présenter à l'oral si l'on souhaitait : les deux tiers étaient très explicitement religieux et reliés à une tradition religieuse, que ce soit le christianisme, sans doute majoritairement, le judaïsme ou même l'islam. Là, c'est extrêmement convaincant.

Peut-on dire que le professeur de philosophie enseigne les faits religieux ?

Cette expression « enseignement des faits religieux » peut paraître étrangère au professeur de philosophie. Pourquoi ? Car elle est d'origine sociologique. Ceci étant dit, le professeur de philosophie fait très souvent un cours sur la naissance de la sociologie ou les contraintes épistémologiques des sciences humaines. A cette occasion-là, il peut, et doit même, expliquer pourquoi et comment le phénomène religieux devient l'objet d'une étude sociologique. Il peut faire appel à des exemples ou des textes. Donc si le professeur de philosophie parle de la sociologie, il est bien évident qu'il pourra prendre des exemples chez Lévi-Strauss, Marcel Mauss ou Durkheim, et étudier la question du rite, du mariage comme institution symbolique. A ce moment-là, il croisera tout naturellement des questions culturelles et religieuses.

Autrement dit, le professeur de philosophie enseigne les faits religieux de cette manière mais, si on comprend l'expression d'une manière large et non strictement sociologique, il y a bien d'autres domaines où le professeur de philosophie ne peut pas ne pas croiser les questions religieuses. En philosophie, le phénomène religieux est partout et nulle part. Il

n'est pas qualifié en tant que tel mais il est évident que si vous lisez Descartes, dans Le discours de la méthode, il y a des considérations sur l'existence de Dieu. De même, si vous faites une réflexion sur l'art et la beauté, vous rencontrerez des oeuvres qui font références à la religion, etc.

Y a-t-il des philosophes du monde arabo-musulman au programme de la classe de terminale ?

Il est bien évident que lorsqu'on consulte les programmes de philosophie, il n'y a pas un paragraphe « philosophie islamique ». Mais, selon la culture du professeur, notamment s'il a une pratique de tel ou tel philosophe réputé musulman, il peut tout à fait y faire référence. J'ajouterai que si on regarde la liste des auteurs que nous avons déjà évoqués, et sachant qu'on peut choisir des textes pour les présenter à des épreuves orales du baccalauréat, on trouve très explicitement un grand philosophe du XI^e siècle : Averroès, pour reprendre son nom latin. De ce point de vue, et ce sera le choix du professeur et celui de l'élève, on peut dire que la philosophie islamique peut être mise au programme.

Le cas d'Averroès

Pour prendre l'exemple le plus classique, le plus connu, le cas d'Averroès est très intéressant pour nous, et plus particulièrement un texte qui s'appelle Le discours décisif, où précisément il est question de la connexion entre la Révélation d'un part, et la philosophie d'autre part.

Averroès est un penseur à la fois médecin, scientifique, philosophe, mais aussi juriste, juge. Ce texte proprement philosophique est une fatwa, c'est à dire un avis juridique dans le cadre du droit musulman. Il porte justement sur la licéité de la pratique de la philosophie en Islam. Si on reprend les cinq grandes catégories de la pensée juridique musulmane, il y a ce qui est absolument obligatoire ou interdit, ce qui est recommandé sans être obligatoire, ce qui est

neutre ou simplement licite, et ce qui est déconseillé sans être interdit.

La réponse d'Averroès, et on voit à quel point le professeur de philosophie parle d'Islam en classe en France, sera de dire que non seulement la philosophie est licite mais même recommandée voire obligatoire, à ceci près que cela n'est possible que pour ceux qui sont qualifiés pour le faire, sous-entendant que ceux qui ne sont pas qualifiés ne devraient pas en faire, ce qui peut paraître loin de la philosophie de l'École de la République. Si on prenait d'autres penseurs, dans d'autres traditions culturelles ou religieuses, on trouverait certainement cette idée, venant d'Aristote, à savoir qu'il y a plusieurs types d'hommes et seuls certains sont faits pour la spéculation. On voit bien que ce texte n'oppose pas la révélation coranique à l'exercice de sa propre raison mais puise dans une lecture et une herméneutique spécifique du Coran un encouragement à la pratique de la philosophie et à l'art du syllogisme, pour prendre une expression très aristotélicienne.

Pour aller + loin

Philippe Gaudin, « Révélations monothéistes et phénoménologie du langage : une approche

philosophique de la question de l'humanisme en islam » dans *Islam et humanisme, herméneutique et lectures contemporaines*, sous la direction de Charles Coutel et Jan Goes, Artois Presses Université, 2018.

Philippe Gaudin, « L'école entre respect de la liberté des élèves et projet émancipateur » dans *L'expression du religieux dans la sphère publique. Comparaisons internationales*, Ministère de l'intérieur et Institut en sciences des religions, La Documentation française, 2016.

Philippe Gaudin, Enseignement de la philosophie et enseignement des faits religieux en France : entre exigence de la liberté de penser et nouveaux enjeux pédagogiques. Numéro 2 de la Revue de didactique des sciences des religions, 2016.

Accessible en ligne :

http://religionskunde.ch/images/Ausgaben_ZFRK/Rubrike n/2016_02_Gaudin-ZFRK_2-2016.pdf

Philippe Gaudin, L'enseignement de la laïcité et des faits religieux à l'école. Les cahiers français, numéro de novembre-décembre 2015 « Religions, laïcité(s), démocratie ».

Philippe Gaudin, « Enseignement des faits religieux et enseignement laïque de la morale : état des lieux et perspectives » dans *Double défi pour l'école laïque : enseigner la morale et les faits religieux* (sous la direction de Isabelle Saint-Martin et Philippe Gaudin), Riveneuve éditions, 2014.



Campus numérique consacré à la pensée, à l'histoire et aux cultures de l'Islam.

www.campuslumieresdislam.fr
contact@campuslumieresdislam.com